

30^E
ÉDITION

TRIATHLON DES ENTREPRISES

TRIATHLON EN RELAIS PAR ÉQUIPE DE 3
OUVERT À TOUTES LES ENTREPRISES

ORGANISÉ PAR :



FÉDÉRATION
TAHITIENNE DE
TRIATHLON

COURSE À PIED : 5km VTT : 15km NATATION : 500m

1^{er} MAI 2020

STADE D'ARUE



AIR TAHITI NUI

INSCRIPTIONS :
WWW.TAHITITRIATHLON.PF



Règlement du Triathlon des Entreprises 2020

INSCRIPTION EN LIGNE EN CLIQUANT ICI

Chapitre 1 – Dispositions Générales

Article I-1 : Cette 30^{ème} édition du Triathlon des Entreprises est organisée par la Fédération Tahitienne de Triathlon, le **Vendredi 1^{er} Mai 2020** à Arue (stade). **Elle sera ouverte uniquement aux Entreprises (publiques ou privées), aux administrations et aux scolaires.**

Article I-2 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent.

Article I-3 : L'épreuve est un triathlon dit « découverte » : distances (5 km à pied, 16 km VTT, 500 m natation) **par équipe uniquement de 3 personnes**. Le relais s'effectue en commençant par la course à pied, le vélo, puis la natation.

Article I-4 : La possession d'un **certificat médical (moins d'un an)** de non contre-indication à la discipline **en compétition est obligatoire** pour les personnes n'ayant pas de licence fédérale dans la discipline demandée

Article I-5 : Licence fédérale acceptée (2020 à jour) :

- Fédération Tahitienne de Natation (natation)
 - Fédération Tahitienne de Cyclisme (cyclisme)
 - Fédération Polynésienne d'Athlétisme (course à pied)
 - Fédération Tahitienne de Triathlon (natation + cyclisme + course à pied)
-
- **ENTREPRISE FEMME** : Trois Salariées de la même entreprise, du même établissement privé, du même établissement public, de la même entité, du même corps d'arme : terre ou air ou marine ou police ou pompier ou douane ou gendarme. (Ex : être du même établissement scolaire pour les enseignants).
 - **ENTREPRISE HOMME** : Trois Salariés de la même entreprise, du même établissement privé, du même établissement public, de la même entité, du même corps d'arme : terre ou air ou marine ou police ou pompier ou douane ou gendarme. (Ex : être du même établissement scolaire pour les enseignants).
 - **ENTREPRISE MIXTE** : Trois Salarié(e)s de la même entreprise, du même établissement privé, du même établissement public, de la même entité, du même corps d'arme : terre ou air ou marine ou police ou pompier ou douane ou gendarme. (Ex : être du même établissement scolaire pour les enseignants).
 - **SCOLAIRE** : Les trois élèves doivent appartenir au même établissement scolaire : Garçon, Fille ou Mixte.



En cas de réclamation ou litige, il sera obligatoire de justifier son appartenance à sa catégorie. Seront affichés les résultats des lauréats et devront être vérifiés par les équipes concernées avant la remise des prix. En cas de réclamation, l'équipe devra se présenter à l'organisateur et justifier sa demande avant le protocole de la remise des prix.

ATTENTION ! Une association ne peut pas être considérée comme une « Entreprise ». Pour le classement « scolaires », seuls les élèves de l'établissement seront acceptés.

Chapitre 2 – Programme

du lundi 27 au Jeudi 30 avril de 8h à 14h :

Distribution des packages « équipes » au siège de la FTTRI (parking du stade/vélodrome de la Fautaua).

Le vendredi 1 mai 2020 :

6h00 : Emargement et marquage des équipes

6h15 : Ouverture du parc à vélo

7h30 : Clôture des émargements, marquages et distribution des packages « équipes »

7h40 : Fermeture du parc à vélo

7h45 : Briefing de course

8h00 : Départ du Triathlon des Entreprises

12h30 : Fin de la course

12h45 : Remise des récompenses

Article I-6 : Les droits d'inscription sont fixés à 12 000 cfp par équipe.

Article I-7 : Les concurrents qui composent l'équipe acceptent la responsabilité de tout accident pouvant être la suite directe ou indirecte de cette course.

Article I-8 : Un concurrent injurieux, impoli, irrespectueux vis à vis d'un arbitre ou d'un autre concurrent, verra son équipe obligatoirement disqualifiée.

Article I-9 : Les officiels sont autorisés à arrêter une équipe pour raison de sécurité. (Ouverture de la route)

Article I-10 : La transition d'une discipline à l'autre se fera obligatoirement dans le parc à vélo.

Article I-11 : Toute équipe recevant une aide extérieure durant la course, en dehors de celle prévue par le règlement, sera disqualifiée.

Article I-12 : Les équipes acceptent les dispositions du présent règlement.



Chapitre 2 - La course à pied (5km)

DEPART DE LA COURSE —> 08h00



Article II-1 : Chaque concurrent doit porter son dossard sur la poitrine pendant toute l'épreuve, avec les numéros et le nom des sponsors visibles.

Article II-2 : Le départ s'effectuera sur la route derrière les tribunes du stade d'Arue en direction de la sortie du stade. Après 150 mètres, tourner à droite sur la route en direction de Papeete, tourner à droite arrivée rond-point Gadiot, reprendre la direction d'Arue (en prenant la contre allée coté mer), repartir en direction du stade en restant sur la partie de gauche séparé par des plots. Rentrer dans le stade en rentrant par le yacht-club, refaire le même parcours pour le 2ème boucle.

Chapitre 3 - le VTT (16 km)



Article III-1 : Seuls les vélos de types VTT ou VTC, sans assistance électrique sont autorisés.

Article III-2 : Chaque concurrent doit porter son dossard sur la poitrine pendant toute l'épreuve, avec les numéros et le nom des sponsors visibles. Partir du parc vélo puis prendre à gauche pour retrouver la route, tourner à droite en direction de Papeete, continuer tout droit jusqu'au rond-point de l'Hôpital. Au rond-point, prendre à droite jusqu'à la plage. Sur la plage, se diriger directement vers la rivière pour aller jusqu'au rond-point de ARAKA, revenir sur le rond-point du lycée du Taaone, prendre le rond-point, passer devant l'hôpital en direction d'Arue. Après le rond-point Gadiot (rond-point avant la petite montée), le circuit VTT sera réduit sur un passage en herbe (terre-plein entre les deux routes) jusqu'au rond-point du RIMAP-P. A l'arrivée du stade, passer devant le parc à vélo pour effectuer 3 fois la boucle. Le cycliste devra descendre du vélo avant la ligne de descente qui sera placée à proximité du parc à vélo. Le relais s'effectuera ensuite dans le parc vélo.

Attention : Une partie de la circulation sera déviée à partir de 07h45 mais des véhicules de riverains ou ambulance peuvent être sur le circuit.

Article III-3 : Avant, pendant et après la course, tous les concurrents doivent strictement se déplacer à pieds dans l'aire de transition et le parc à vélos sous peine de disqualification.

Article III-4 : Chaque concurrent doit s'assurer de l'état de son vélo avant la course. L'organisation peut interdire le départ ou disqualifier l'équipe rattachée au concurrent dont le vélo n'est pas en état de fonctionnement.

Article III-5 : Pour des raisons de sécurité, le port du casque (jugulaire serrée) est obligatoire pendant toute l'épreuve cycliste jusqu'à la pose du vélo.

Article III-6 : Chaque équipe doit se munir du nécessaire de réparation et effectuer les travaux seuls.

Article III-7 : Le Drafting ou " Aspiration, Abri " est toléré. Par contre, il est formellement interdit de profiter de l'Aspiration d'un véhicule.

Article III-8 : Les prolongateurs ou ajouts sont permis, à condition que leur longueur ne s'étende pas au-delà de 15cm de l'axe de roue avant, et ne dépasse pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins. – Les prolongateurs doivent être pontés avec un dispositif rigide disponible dans le commerce (sans ajout ni adaptation personnelle), et ne doivent pas supporter de manettes de frein pointées vers l'avant. – Aucun ajout droit ou levier de changement de vitesse n'est autorisé sur les ajouts, à l'exception pour les changements de vitesse de type poignées tournantes « Grip Shifters ». – Les « repose coudes » sont autorisés. – Les deux roues d'un même vélo doivent être de diamètre identique et avoir au moins 16 rayons chacune.

Article III-9 : Chaque équipe doit se conformer aux directives et instructions des officiels de la course. Pour être classé, chaque équipe devra accomplir le parcours dans son intégralité. (Pointage par des officiels)



Article III-10 : Tous les concurrents sont tenus de respecter la voie de circulation affectée à la course.

Article III-11 : En cas de non-respect du parcours, l'équipe sera disqualifiée.

Chapitre 4 - la natation (500 m)



Article IV-1 : Le parcours de natation s'effectuera sur un circuit de 500 mètres. Le relais s'effectuera dans le parc à vélo. Les 500 m s'effectueront sous forme d'une boucle autour du Motu d'Arue. La sortie de l'eau se déroulera au niveau du slip des bateaux pour courir jusqu'à l'arche d'arrivée.

Le parcours s'effectue dans le sens inverse de l'horaire (voir parcours). Respecter le passage des bouées comme indiqué sur le plan.

L'échauffement sera possible pendant la partie vélo, des officiels donneront un coup de sifflet pour sortir les nageurs afin de laisser le passage aux relais.

Article IV-2 : Les accessoires de flottaison, de propulsion et de respiration sont interdits. La combinaison iso thermique est interdite. Tous les styles de nage sont autorisés. Il est autorisé de se reposer temporairement, accroché à une des bouées de balisage.

Article IV-3 : Seuls les bateaux de sécurité appartenant à l'organisation ou autorisés par elle, circuleront sur le parcours et pourront intervenir dans le déroulement de l'épreuve. Le service en mer est assuré par l'organisation.

Article VI-1 : Le classement d'une équipe, est constaté et validé par l'arbitre. Le chronométrage débute au départ de l'épreuve et s'arrête quand l'équipe, franchit la ligne d'arrivée. La précision du chronométrage s'effectuera à la seconde.



Chapitre 6 - Arbitrage de l'épreuve

Article VI-1 : L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide la la réglementation sportive de la F.T.Tri. ([cliquez ici pour la lire](#)).

- Les points clefs de la réglementation sportive de la F.T.Tri ([résumé en cliquant ici](#))
- Les moyens d'intervention des arbitres de la F.T.Tri ([résumé en cliquant ici](#))

Chapitre 7 - Parking

En raison du peu de place autour de la zone de l'organisation (stade d'Arue), il est demandé et recommandé de se garer dans le parking de l'ancien RIMAP-P (cf photo ci-dessous). Il est demandé à tous les participants de laisser ces lieux propres pour que nous puissions bénéficier les prochaines années des mêmes conditions pour l'emplacement de vos véhicules. La mairie demande également aux équipes de ne pas consommer d'alcool sur le site d'Arue et de quitter les parkings une fois l'épreuve terminée. La police municipale d'Arue fera des rondes pour faire respecter les lieux. Merci de ne pas compromettre notre organisation si cette demande n'est pas respectée !



AUCUNE VOITURE NE SERA ACCEPTEE DANS L'ENCEINTE DU STADE D'ARUE



Chapitre 8 - Initiation au duathlon pour les enfants

Pour que cette fête soit la plus belle possible et pour le 30ème anniversaire du Triathlon des Entreprises. La Fédération Tahitienne de Triathlon a souhaitée organiser, pour les plus jeunes, une initiation au duathlon. Le Duathlon consiste à enchaîner dans l'ordre trois activités sportives : course à pied, cyclisme et course à pied sur un parcours défini ([en savoir plus sur la discipline en cliquant ici](#)).

L'initiation sera encadrée par un entraîneur diplômé d'état, en partenariat avec la banque Socredo, de 8h00 à 11h00, derrière les tribunes du stade d'Arue ! Rendez-vous à partir de 8h00, derrière les tribunes du stade d'Arue, des surprises pour l

Ouvert à tous les enfants à partir de 7 ans !



Chapitre 9 - Récompenses

- Le pack équipe comprend :

- 3 tee-shirts « édition 30ème anniversaire »
- 1 bonnet pour la partie natation
- 2 dossards (coureur + cycliste à rendre à l'arrivée)
- 1 puce pour l'équipe (à rendre à l'arrivée)
- etc..



- Les podiums :

- Trophée spécial de l'entreprise la plus représentée,
- Trophée 1ere équipe entreprise Femmes,
- Trophée 1ere équipe entreprise Hommes,
- Trophée 1ere équipe entreprise Mixtes,
- Trophée pour la meilleure équipe scolaires.

- Les prices-money :

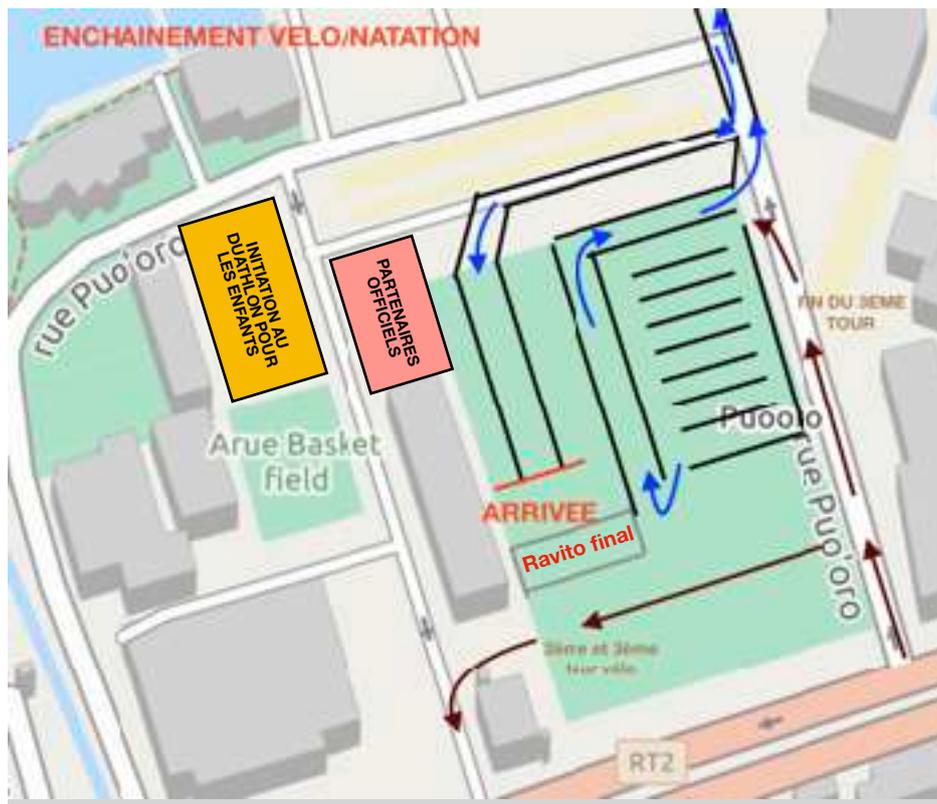
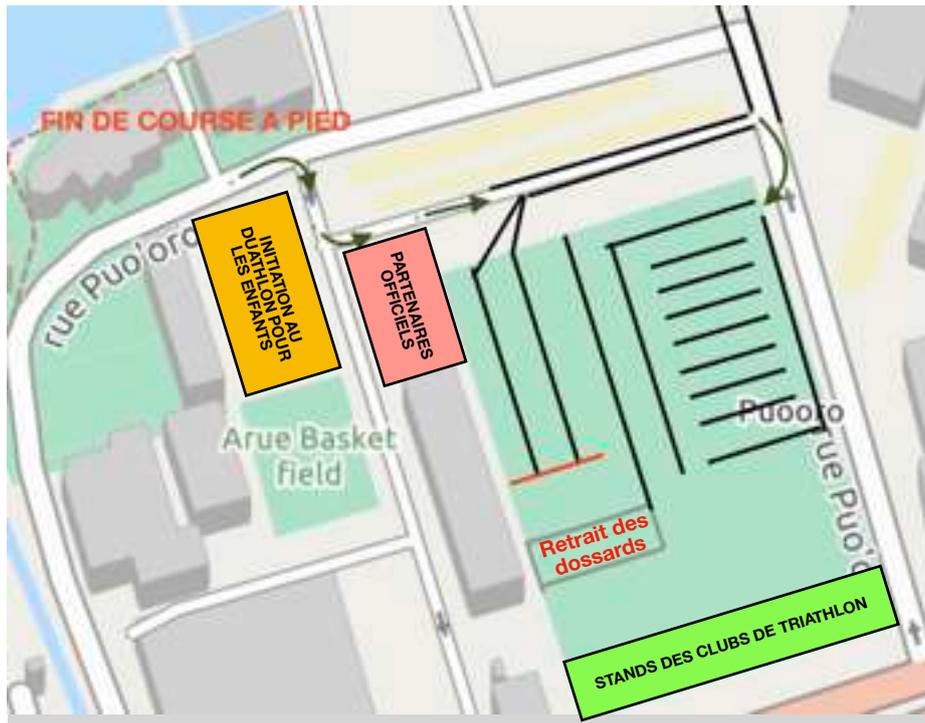
	PRICE MONEY		
	1ère place	2ème place	3ème place
Entreprise Femme	18 000 XPF	12 000 XPF	9 000 XPF
Entreprise Homme	18 000 XPF	12 000 XPF	9 000 XPF
Entreprise Mixte	18 000 XPF	12 000 XPF	9 000 XPF
Scolaire	18 000 XPF	12 000 XPF	9 000 XPF

- Le tirage au sort :

- Des lots préparés spécialement par Gerolsteiner et Vini.
- Une valise officielle de la sélection de « Tahiti » avec des goodies
- Un billet aller/retour à destination d'Auckland
- Ce tirage au sort concerne aussi bien les participants que les bénévoles.



Chapitre 10 - SITE DE COURSE



NOS PARTENAIRES



Un grand merci aux **communes d'Arue et de Pirae**, d'avoir mis à notre disposition du matériel, mais aussi de nous avoir autorisé à organiser cette 30ème édition du Triathlon des entreprises. Nous remercions, également, la direction du Yacht Club pour nous avoir autorisé l'accès dans la Marina d'Arue.

Un grand merci à la société **Oceania**, qui au travers de sa marque : **Gerolsteiner**, offre à nos participants des encas et de la boisson afin de se désaltérer en toute convenance.



Un grand merci à la société **VINI**, qui par leur soutien financier et en offrant des cadeaux à nos participants, nous permet de réaliser et d'organiser cette 30ème édition du Triathlon des entreprises en toute sérénité.

Un grand merci à **Air Tahiti Nui**, qui a bien voulu offrir un billet d'avion Aller-Retour à destination d'Auckland en tant que lot pour le tirage au sort.



Un grand merci à **TSP**, à **STC NUTRITION** et à la **CPS**, qui par leur soutien financier, nous ont permis de réaliser et organiser cette 30ème édition du Triathlon des entreprises en toute sérénité.

Un grand merci à la banque **SOCREDO**, qui par leur soutien financier, nous ont permis de réaliser et organiser une initiation pour les enfants lors de cette 30ème édition du Triathlon des entreprises.



Et enfin, un grand merci à toutes les entreprises qui ont bien voulu participer à la 30ème édition du Triathlon des Entreprises et à tous les participants.

